

CERTIPHYTO Opérateur ou décideur ou vente ou conseil

FORMATION CONTINUE



Modalités d'entrée en formation

(sous réserve de places disponibles)

Contactez le centre de formation (téléphone ou mail)

Les financements

Plan de formation entreprises, CPF ou financement individuel.

Prérequis

Être âgé de 18 ans minimum

Être titulaire d'une attestation certiphyto

Public ciblé

À tout salarié ou chef d'entreprise/d'exploitation qui souhaite renouveler le Certiphyto dans le cadre de ses activités professionnelles (validité de 5 ans)

Formation réglementaire

Attestation délivrée par le Ministère en charge de l'agriculture

Objectifs de la formation

- Analyser les implications des réglementations environnementales sur la protection de l'environnement et la santé publique en identifiant les principaux enjeux et en proposant des mesures concrètes pour assurer la conformité et minimiser les risques environnementaux
- Réduire les risques d'accidents et de blessures pour les travailleurs et le public
- Identifier les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques en tenant compte de la durabilité et efficacité économique

Contenus de la formation

Révisions et/ou actualisation des notions acquises lors du primo-certificat

- Thème 1 : Réglementation et sécurité environnementale
 - Cadre réglementaire
 - La loi Grenelle, la loi sur l'eau, la loi Labbé, la loi Écophyto II+
 - Les pesticides
 - Autorisation de mise sur le marché
 - Utilisation et responsabilité
 - Le stockage des produits chimiques, la collecte des déchets, le mélange des produits, le transport des produits
- Thème 2 : Santé, sécurité applicateur et espace ouvert au public
 - Fiche de données de sécurité, étiquetage des produits
 - La prévention des risques, les EPI, les types d'expositions et intoxications
- Thème 3 : Réduction de l'usage, méthodes alternatives
 - Les techniques alternatives, - Les auxiliaires de cultures

Modalités pédagogiques

Cours théoriques à distance (asynchrone). Passage du test en visio synchrone.

Un plan d'accompagnement peut être sollicité pour les personnes en situation de handicap. Pour ce faire, nous vous invitons à prendre contact en amont de la formation avec la référente handicap soit referenthandicapbougainville@gmail.com

Modalités d'évaluation

La réussite au test, conditionnée par l'atteinte d'un seuil de validation défini par catégorie, permet la délivrance de l'attestation, après réalisation des démarches requises sur une plateforme de l'État.

Tarifs

Consulter le centre de formation



Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter :



M. GAUTUN Eric

Directeur

cfppa-rungis-academie@educagri.fr

CFPPA Rungis Académie

Bâtiment H5, 102 rue de la Tour

94516 Rungis Cedex

Tél. : 01.85.00.15.15

Nouveau : accessible par la ligne de métro 14
(Station Chevilly-Larue/Marché International)



DURÉE DE LA FORMATION

▶ 4 à 7 heures à distance (selon la catégorie)

Période : Entrée/sortie permanente

Taux de satisfaction : pas de données

Mise à jour le: 15/03/2026

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
RÉVÈLE TON TALENT



www.campus-bougainville.fr

Suivez-nous sur :

